L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

SÉNAT

Mission « Immigration, asile et intégration »

Projet de loi de finances pour 2027

Les crédits demandés au titre de la mission « Immigration, asile et intégration » s'élèvent à **2,26 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 2,09 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit **une hausse de 2,4 % en AE** et **une baisse de 2 % en CP** par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026. **Les dépenses afférentes au droit d'asile et à la lutte contre l'immigration irrégulière**, qui comprennent plus de trois quarts des crédits de la mission, **constituent les principaux postes d'ajustement budgétaire pour 2027**.

Ainsi, le **budget 2027 est en deçà de la trajectoire prévue par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI)**, d'autant plus en excluant les dépenses non prévues lors de l'élaboration de cette trajectoire, telles que celles liées à la **mise en œuvre du pacte européen pour la migration et l'asile**, estimées à **91 millions d'euros en 2027**.

Pour autant, la **pression migratoire se maintient à un niveau élevé**, avec près de 400 000 premiers titres de séjour délivrés en France l'an passé. Si le flux des demandes d'asile continue de se contracter en 2026, cette tendance ne semble pas s'inscrire dans la durée. **Le ministère de l'intérieur anticipe une hausse de 3 % des flux de demandes d'asile en 2027**.

Si le rapporteur spécial estime que l'effort de maîtrise des dépenses de la mission « Immigration, asile et intégration » est nécessaire au regard de l'impératif de redressement des comptes publics, **il déplore que ces arbitrages s'opèrent largement au détriment de la lutte contre l'immigration irrégulière**, et de la construction des centres de rétention administrative (CRA).

Le rapporteur spécial de la mission, **Mme Marie-Carole Ciuntu**, **recommande à la commission d'adopter les crédits de la mission**.



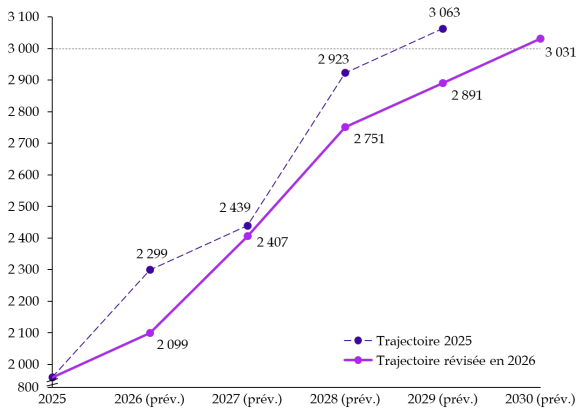
I. Des crédits dédiés à l'asile et la lutte contre l'immigration irrégulière en légère diminution, qui masquent toutefois une baisse massive des dépenses d'investissement

A. Alors que le coût de la construction des centres de rétention administrative s'accroît, le nouvel objectif de 3 000 places de rétention à horizon 2029 ne sera pas tenu

La LFI pour 2026 prévoyait un effort budgétaire conséquent en faveur de l'investissement dédié à la lutte contre l'immigration irrégulière, notamment à destination des centres de rétention administrative (CRA). En effet, **la LOPMI avait prévu d'atteindre 3 000 places de rétention d'ici 2027**. **Le présent projet de loi de finances prévoit 70 millions d'euros en AE et 117 millions d'euros en CP**, soit des **montants moindres respectivement de 74 % en AE et 25 % en CP par rapport à 2026**. S'agissant plus précisément du plan « CRA 3000 », **le présent projet de loi de finances prévoit 47,2 millions d'euros en AE et 97 millions d'euros en CP**, soit une enveloppe divisée par deux en AE et une hausse de 17 % en CP en comparaison de l'année 2026.

Évolution de la capacité théorique du parc de CRA en métropole

(en nombre de places)



Source : commission des finances, d'après les réponses de la DGEF au questionnaire du rapporteur spécial

Dans ce contexte, le projet d'extension du CRA de Rennes a été abandonné, alors que les travaux devaient initialement s'achever en 2026. Les nouveaux CRA de Dunkerque, Dijon et Aix Luynes, qui devaient être mis en service avant 2029, le seront finalement entre 2027 et 2030. Enfin, s'agissant des CRA de Nice et Goussainville, la construction de ces CRA semble compromise à court terme.

Par suite, **l'atteinte de l'objectif de 3 000 places disponibles**, déjà décalée à 2029, **est de nouveau repoussée à fin 2030 au plus tôt**.

Calendrier actualisé d'ouverture des CRA au 20 octobre 2026

Projet	Nombre de places	État des travaux	Date d'ouverture indiquée en 2025	Date d'ouverture actualisée en 2026
Bordeaux	140	Ouverture au 1er octobre 2026	2026	2026
Dunkerque	140	Fin des travaux en décembre 2026	2026	2027
Metz (*extension*)	28	Début des travaux en novembre 2026	2026	Février 2027
Rennes (*extension*)	52	Opération annulée	2026	Abandon
Dijon	140	Travaux jusqu'à octobre 2027	2027	Janvier 2028
Nantes	140	Début des travaux en octobre 2026	2028	Début 2028
Béziers	140	Marché notifié en septembre 2026	2028	2028
Périchet	64	Début des travaux en octobre 2026	2028	2028
Oissel	140	Marché public en cours d'attribution	2028	Début 2029
Aix-Luynes	140	Marché public en cours d'attribution	2029	Fin 2030
Nice	140	Absence de maîtrise foncière	/	/
Goussainville	140	Absence de maîtrise foncière	/	/

Source : commission des finances, d'après les données transmises par la direction générale des étrangers en France (DGEF)

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire dédiée à la construction des nouveaux CRA (Bordeaux, Dunkerque, Dijon, Nantes, Béziers, Périchet, Oissel et Aix-Luynes) **ne cesse de s'accroître**. Alors que l'investissement global pluriannuel afférent à l'extension des capacités à 3 000 places était estimé à **300 millions d'euros** (environ 40 millions pour un CRA de 140 places), il ressort des derniers éléments transmis par la DGEF, que **le coût total de la construction avoisinerait plutôt 350 millions d'euros**, pour un **coût moyen par centre de l'ordre de 43,5 millions d'euros**.

350 millions d'euros

C'est le montant du coût de construction des huit nouveaux centres de rétention administrative.

Source : DGEF

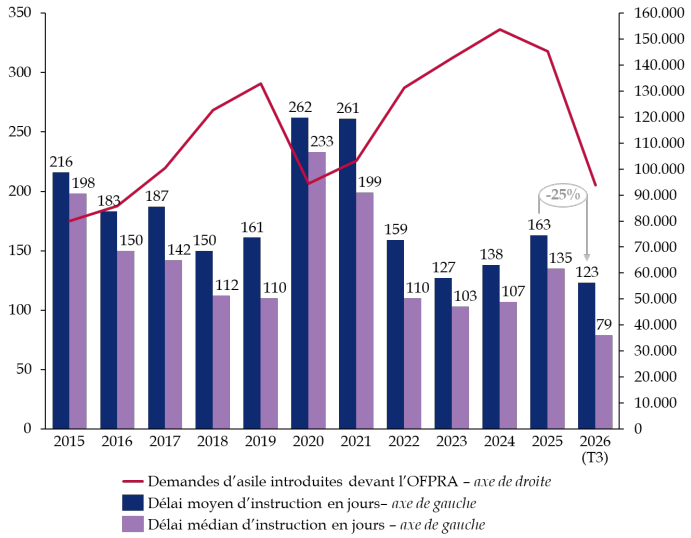
S'ajoutent également des dépenses de fonctionnement et d'accompagnement juridique et sanitaire à l'ouverture d'un centre. Le coût prévisionnel annuel pour 2027 des CRA de Bordeaux, Dunkerque et Dijon s'élève, hors dépenses de personnel de forces de l'ordre, à plus de 10 millions d'euros. Malgré cela, **le taux d'éloignement en CRA**, **qui demeure pourtant le seul outil d'éloignement efficient**, **est en baisse**. **Au 15 octobre 2026**, **il est de 34 % en métropole** et de **77 % en outre-mer.**

B. Le niveau des demandes d'asile et les délais d'instruction encore élevés ne permettent pas une baisse durable des dépenses d'asile

La dotation pour l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) versée aux demandeurs d'asile, qui s'élève à 225,5 millions d'euros, est en hausse de 4 % par rapport à la LFI pour 2026. Cette dotation inclut la revalorisation des dépenses d'ADA à hauteur de 63,5 millions d'euros en année pleine, induite par la mise en œuvre du pacte européen pour la migration et l'asile. Par ailleurs, **malgré la stagnation du nombre de places d'hébergement** (113 140 places pour 2027), **les dépenses afférentes sont de l'ordre d'un milliard d'euros**.

Le volume des flux et les délais d'instruction des demandes font pression à la hausse sur les dépenses d'asile. En effet, **la demande d'asile en baisse depuis l'été 2025, qui se contracte même de 15,5 % pour l'heure en 2026**, **ne se traduit pas par une baisse significative des délais d'instruction devant l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA)**. Le **délai moyen a certes diminué de 25 % entre 2025 et 2026**, **mais il demeure encore de 4,1 mois**, soit bien au-delà de l'objectif de 2 mois tel que fixé par le projet annuel de performances.

Évolution des délais moyens et médians d'instruction par l'OFPRA



Source : commission des finances, selon les données de l'OFPRA

Le présent projet de loi de finances ne prévoit pas le déploiement de nouveaux espaces « France asile », pourtant prévus par la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Des **réflexions semblent être toutefois en cours pour généraliser la**

dématérialisation de l'introduction de la demande d'asile, actuellement mise en œuvre dans le seul espace « France asile » du Val-d'Oise. **Une telle évolution**, qui nécessite des investissements informatiques importants, **conduirait à revoir la démarche de création de nouveaux pôles territoriaux**, sans qu'une date précise ne soit indiquée.

II. Une stagnation des crédits dédiés à l'intégration

A. Une reconduction des crédits dédiés à l'accueil des primo-arrivants permise par la numérisation de la formation linguistique

Le **caractère facultatif et la numérisation de la formation linguistique** des étrangers primo-arrivants, actée en 2025, ont permis d'en réduire drastiquement les coûts, qui sont passés de 58,9 millions d'euros pour les formations prescrites jusqu'au 30 juin 2025 à 4,3 millions d'euros pour celles qui l'ont à partir du 1er juillet 2025. Si l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a indiqué que **la dématérialisation de la formation a pu soulever des difficultés**, **plusieurs solutions ont été apportées** (notamment la traduction des modalités d'inscription et l'entretien pour faire un bilan de suivi des formations).

B. Une légère hausse des dépenses liées à la nationalité française, dont l'accès demeure très dynamique

Les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française, basée près de Nantes, **augmentent légèrement en 2027**. Parmi l'ensemble des modes d'acquisition, la **naturalisation demeure majoritaire**, avec 48 % des cas en 2024 et 43 % en 2025. Toutefois, **les cas de naturalisation se contractent de près de 14 % entre 2024 et 2025, passant de l'ordre de 49 000 naturalisations en 2024 à 42 000 en 2025**. En effet, une **circulaire du 2 mai 2025**, signée par **Bruno Retailleau**, alors ministre de l'intérieur, renforce les conditions de la naturalisation en réaffirmant l'exigence d'exemplarité du candidat du point de vue du respect de la loi et des valeurs de la République, et du point de vue du parcours d'intégration.

Réunie le 28 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission.

POUR EN SAVOIR PLUS

Note de présentation de la mission

Les coûts de l'asile en France, rapport d'information n° 874 (2025-2026), déposé par Marie-Carole au nom de la commission des finances le 8 juillet 2026

L'extension de la capacité d'accueil des centres de rétention administrative, rapport d'information n° 4 (2025-2026), déposé par Marie-Carole Ciuntu au nom de la commission des finances le 1er octobre 2025



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Marie-Carole CIUNTU
Rapporteur spécial
Val-de-Marne
Les Républicains

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr